

PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PMI)

À compter du lundi 4 septembre 2023
la permanence des services de
la Protection Maternelle Infantile (PMI)
du Conseil départemental des Yvelines
se tient au Pôle Michel-Colucci



QUI ?

- > Des puéricultrices vous accueillent et assurent le suivi préventif de votre enfant : surveillance de la croissance, alimentation, développement...

OÙ ET QUAND ?

- > Tous les mercredis de 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h30 (hors vacances scolaires)
- > Dans les locaux du Pôle Michel-Colucci
124, avenue Maurice-Berteaux

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

- > Inscription obligatoire au 01 30 836 100 ou sur monespace.yvelines.fr
- > Se munir de votre carte vitale à jour
- > Consultation gratuite

